

**ARRETE 2019-PG-045**  
**Arrêté portant ouverture d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours  
de recrutement d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe  
spécialité « restauration », session 2020**

Pôle Accompagnement vers l'Emploi Territorial

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2007-108 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints techniques territoriaux principaux de 2<sup>ème</sup> classe,

Vu le décret n° 2013-593 du 05 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portants dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté du 29 janvier 2007 fixant la liste des options pour les concours d'adjoints techniques territoriaux principaux de 2<sup>ème</sup> classe en application de l'article 3 du décret n°2007-108 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints techniques territoriaux de 2<sup>ème</sup> classe,

Vu la convention de co-organisation des concours et examens professionnels entre les centres de gestion de l'Inter région Ile de France/Centre Val de Loire et son avenant n° 1,

Vu le recensement effectué auprès des collectivités du département d'Eure-et-Loir et des centres de gestion du Cher, de l'Indre, d'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et du Loiret,

**ARRÊTE**

**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

Adresser toute correspondance impersonnellement à : Monsieur le Président du Centre de Gestion de la FPT d'Eure-et-Loir  
Maison des Communes – 9, rue Jean Perrin – 28600 LUISANT – Ligne de bus n° 13  
Tél. : 02 37 91 43 40 - Fax : 02 37 30 87 44 - Courriel : [contact@cdg28.fr](mailto:contact@cdg28.fr) - Site Internet : [www.cdg28.fr](http://www.cdg28.fr)

**Article 1<sup>er</sup> :** Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir organise, au titre de l'année 2020, un concours d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, spécialité « restauration ».

**Article 2 :** Le nombre de postes ouverts est fixé à 26 (vingt-six), selon la répartition suivante :

Option	Concours externe	Concours interne	Troisième Concours	total
Restauration collective : liaison chaude, liaison froide (hygiène et sécurité alimentaires)	10	7	1	18
Cuisinier	5	2	1	8
<b>TOTAL</b>				<b>26</b>

**Article 3 :** Le retrait des dossiers d'inscription s'effectuera du mardi 28 mai au mercredi 3 juillet 2019.

Les demandes de dossier sont à réaliser par préinscription en ligne sur le site Internet : [www.cdg28.fr](http://www.cdg28.fr), par courrier postal ou par retrait d'un dossier auprès du Pôle Concours du Centre de gestion d'Eure-et-Loir, pendant les horaires d'ouverture au public (09h00-12h00 et 14h00-16h30, du lundi au jeudi - 16h00 le vendredi).

Le dossier de préinscription imprimé, comportant les pièces justificatives demandées, devra être déposé ou adressé au Centre de gestion d'Eure-et-Loir (9, rue Jean Perrin – 28600 LUISANT) au plus tard le jour de la clôture des inscriptions pour être considéré comme une inscription.

**Article 4 :** La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au jeudi 11 juillet 2019, le cachet de La Poste faisant foi.

**Article 5 :** L'épreuve écrite d'admissibilité se déroulera le jeudi 16 janvier 2020, dans l'arrondissement de Chartres (Eure-et-Loir). La composition du jury, ainsi que la liste des correcteurs et des examinateurs, seront fixées par un arrêté ultérieur.

**Article 6 :** Madame la directrice générale des services du Centre de gestion d'Eure-et-Loir est chargée de l'exécution du présent arrêté ; ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux des Centres de gestion concernés, sera transmise au représentant de l'Etat dans le département d'Eure-et-Loir.

Fait à Luisant, le 23 avril 2019,

Le Président,

Bertrand MASSOT



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le : 14/05/2019 et de la publication le :

Par délégation,  
 La directrice générale des services



Céline ROUSSET

